

# Bulletin départemental des écoles

2010/7  
mai 2010

## SOMMAIRE

### *Informations administratives*

- Indemnités pour activités péri-éducatives

### *Divers*

- Communiqués du service social des personnels : informations, contacts, démarches en cas d'atteinte aux biens, de violence aux personnels ; séjours de vacances pour les enfants des personnels de l'Éducation nationale
- Communiqué de la MGEN
- Communiqué DDEN
- Communiqué du CDDP – 5<sup>e</sup> festival de courts métrages scolaires de l'Yonne

## ***Indemnités pour activités péri-éducatives***

Les **demandes d'indemnités péri-éducatives** (IPE) pour des activités périscolaires conduites au cours de l'année scolaire 2009-2010 sont à transmettre à l'IEN de la circonscription **avant le 6 mai 2010** en utilisant le formulaire joint à ce communiqué. Chaque enseignant sera informé du nombre d'heures qui pourront lui être attribuées.



### ***Communiqués du service social des personnels – M<sup>me</sup> Estelle Girard-Guillaumot***

#### **Informations, contacts, démarches en cas d'atteintes aux biens, de violence aux personnels**

*(document joint en annexe)*

Pour en savoir plus, contacter l'assistante sociale des personnels, M<sup>me</sup> Estelle Girard-Guillaumot  
Tél. 03 86 72 20 55  
Mél. [estelle.guillaumot@ac-dijon.fr](mailto:estelle.guillaumot@ac-dijon.fr)

#### **Séjours de vacances pour les enfants des personnels de l'Éducation nationale**

Dans le cadre de la politique de l'action sociale en faveur des personnels, le ministère de l'Éducation nationale intervient financièrement dans les séjours organisés par l'association « Les Fauvettes ».

Les catalogues sur les centres de vacances et les séjours linguistiques sont à votre disposition, soit sur le site [www.les-fauvettes.asso.fr](http://www.les-fauvettes.asso.fr), soit auprès de l'assistante sociale des personnels.



### ***Communiqué de la MGEN***

#### **Le référencement de la MGEN auprès de l'employeur ministère de l'Éducation nationale**

Suite à un appel d'offres, le ministère de l'Éducation nationale a désigné la MGEN en tant qu'unique organisme référencé en matière de complémentaire Santé et Prévoyance pour l'ensemble de ses agents.

La MGEN conserve son offre globale unique pour tous : une couverture Santé et Prévoyance basée sur une solidarité intergénérationnelle, familiale et liée aux revenus.

**Adhésion possible sans condition d'âge, de stage, de questionnaire de santé jusqu'au 30 juin 2010.**

Pour vous renseigner :  
Tél. 36 76 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)  
Section MGEN : 47 rue Théodore de Bèze, Auxerre



### ***Communiqué DDEN***

Les DDEN de l'Yonne demandent aux collègues partant à la retraite de prolonger leur action vers les écoles en venant les rejoindre pour assurer une fonction de DDEN.

Pour tout contact : M. Ph. Thomas  
2 impasse des Reboursins  
Les Brouards  
89150 FOUCHÈRES  
Tél. 03 86 88 82 37  
Mél. [thomas.mcp@club-internet.fr](mailto:thomas.mcp@club-internet.fr)



### ***Communiqué du CDDP***

*(document joint en annexe)*



***L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de l'Yonne***

***Claude PICANO***

**DEMANDEUR** NOM - PRENOM : .....

Statut et Nature du poste occupé (à compléter impérativement) : .....

Ecole .....

(Nom et Adresse) .....

Tél : .....

**CIRCONSCRIPTION** : .....

**ACTIVITES** Catégorie : **ACTIVITES RELEVANT DU DOMAINE PERI-SCOLAIRE**

Description des activités :

Les activités sont-elles en relation avec le projet d'école ? OUI  NON

Se déroulent-elles à l'école? OUI  NON  Si non en quel lieu ? .....

Hors temps scolaire ?  Pendant le temps scolaire ?

Sont-elles réalisées en collaboration avec une association ? OUI  NON

avec une collectivité territoriale ? OUI  NON

Font-elles l'objet d'une rémunération ? OUI  NON  Par qui ? .....

Montant de la rétribution attribuée (en euros) : .....

Nombre d'heures envisagées :  Date : ..... Signature du demandeur :

**LE (LA) DIRECTEUR(RICE) D'ECOLE** soussigné(e) atteste de la validité des informations contenues dans la présente fiche et de l'engagement de réalisation des activités décrites

Par M, MME .....

NOM, Prénom ..... Date : ..... Signature :

(Directeur(rice))

**AVIS CIRCONSTANCIE de l' IEN :**

Nombre d'indemnités proposées : .....

Date : ..... Signature :

**DESCRIPTIF DES ACTIVITES PERI-SCOLAIRES RELEVANT D'INDEMNITES PERI-EDUCATIVES**

**ECOLE :** \_\_\_\_\_

Prévues ou réalisées pendant l'année scolaire 2009 - 2010

(Compléter toutes les rubriques avec précision)

Libellés des activités péri-éducatives (une case par activité)  (a)	Lieu(x) exact(s) d'intervention pour chaque activité  (a)	Dates précises de réalisation de chaque activité avec jour et mois  (a)	Tranches horaires de réalisation avec : - heure de début - heure de fin  (a)	Nbre d'élèves encadrés pour chaque activité  (a)	Nbre d'heures effectivement consacrées à chaque activité  (a)	Nbre d'indemnités sollicité pour chaque activité  (a)	Nbre d'indemnités proposées par l'IEN pour chaque activité  (b)

(a) Colonnes à compléter par l'enseignant demandeur  
Informations à valider par le(l)a Directeur(rice) d'école  
(b) Colonne à compléter par l'IEN de circonscription

<b>Nombre total d'heure ou d'indemnités</b>	TOTAL	TOTAL	TOTAL

## EN CAS D'ATTEINTE AUX BIENS, DE VIOLENCE AUX PERSONNELS INFORMATIONS, CONTACTS, DÉMARCHES

	EXEMPLES	INFORMATIONS (site académique*)	QUI CONTACTER ?
<b>ATTEINTES AUX BIENS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dommages aux biens personnels Par exemple : dommages aux véhicules (crevaisin de pneus, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Fiche protection juridique</li> <li>2- Demande de protection juridique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur d'école, chef d'établissement, chef de service</li> <li>- Pour une demande de protection juridique ou une information juridique               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Juridique</li> <li>Atteintes aux biens : Tél. 03 80 44 84 32 poste 87.26 <a href="mailto:service.juridique@ac-dijon.fr">service.juridique@ac-dijon.fr</a></li> </ul> </li> </ul>
<b>VIOLENCES AUX PERSONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atteintes aux personnels : Menace, violence, agression physique, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Fiche d'information protection juridique</li> <li>2- Demande de protection juridique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur d'école, chef d'établissement, chef de service</li> <li>- Pour une demande de protection juridique :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Juridique Tél. 03 80 44 87 25/26 Tél. 03 80 44 84 32 <a href="mailto:Service.juridique@ac-dijon.fr">Service.juridique@ac-dijon.fr</a></li> </ul> </li> <li>ou</li> <li>- Pour une demande de conseil ou information d'ordre médical :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin de prévention 1<sup>er</sup> degré + administratifs D<sup>r</sup> BAUDOIN Tél. 03 80 68 14 53</li> <li>• Médecin de prévention 2<sup>nd</sup> degré D<sup>r</sup> BOIRON Tél. 03 80 44 87 68</li> </ul> </li> </ul>

\* Voir <http://www.ac-dijon.fr/Personnels/Votre-carriere/La-Cellule-violence-aux-personnels>

avril 2010

## 5<sup>e</sup> FESTIVAL DE COURTS MÉTRAGES SCOLAIRES DE L'YONNE

Jeudi 3 juin 2010, de 10 h à 16 h, au Ciné Casino à Auxerre



La cinquième édition du Festival de courts métrages scolaires de l'Yonne se déroulera le jeudi 3 juin 2010, de 10 h à 16 h, au Ciné Casino à Auxerre.

Créé en 2006 par le CDDP de l'Yonne et le Collège de Charny, ce festival départemental donne la possibilité aux élèves de s'impliquer collectivement dans un projet de réalisation audiovisuelle. Il leur permet de présenter leurs films devant un large public, et de pouvoir échanger avec des professionnels.

Cette année encore, en accueillant de nombreuses classes – plus de 500 élèves attendus, le festival nous fera découvrir de nombreux courts métrages de qualité, réalisés dans des écoles élémentaires, des collèges et des lycées du département.

### Thème 2010 : Métamorphose(s)

Les genres et les sujets sont totalement libres.

20 projets ont été déposés mais, après préselection, seulement 12 courts-métrages resteront en lice et seront évalués selon des critères précis (implication réelle des jeunes dans la production, qualités techniques, originalité du thème...).

Les jeunes artistes devront également présenter leur production sur scène et répondre aux questions du jury composé de techniciens du cinéma, d'enseignants, de professionnels, d'amateurs du 7<sup>ème</sup> art... Une remise des prix clôturera cette journée.

### Partenaires

Inspection académique de l'Yonne, Rectorat de Dijon, Conseil Général de l'Yonne, ville d'Auxerre, ville de Charny, Ciné Casino d'Auxerre, la Commission du Film de Bourgogne, Média 2, France Bleu Auxerre, EG Photogravure.

Avec le soutien de la MAIF.

### Informations pratiques

**Festival # 5 de courts métrages scolaires de l'Yonne :**  
**Jeudi 3 juin 2010 de 10h à 16h au Ciné Casino à Auxerre.**

Entrée libre et entièrement gratuite pour tout public

Règlement complet du festival sur le site du CDDP de l'Yonne : <http://crdp.ac-dijon.fr/cddp89/>

**Contact :** Isabelle Poifol-Ferreira, Directrice du CDDP de l'Yonne [isabelle.ferreira@ac-dijon.fr](mailto:isabelle.ferreira@ac-dijon.fr)